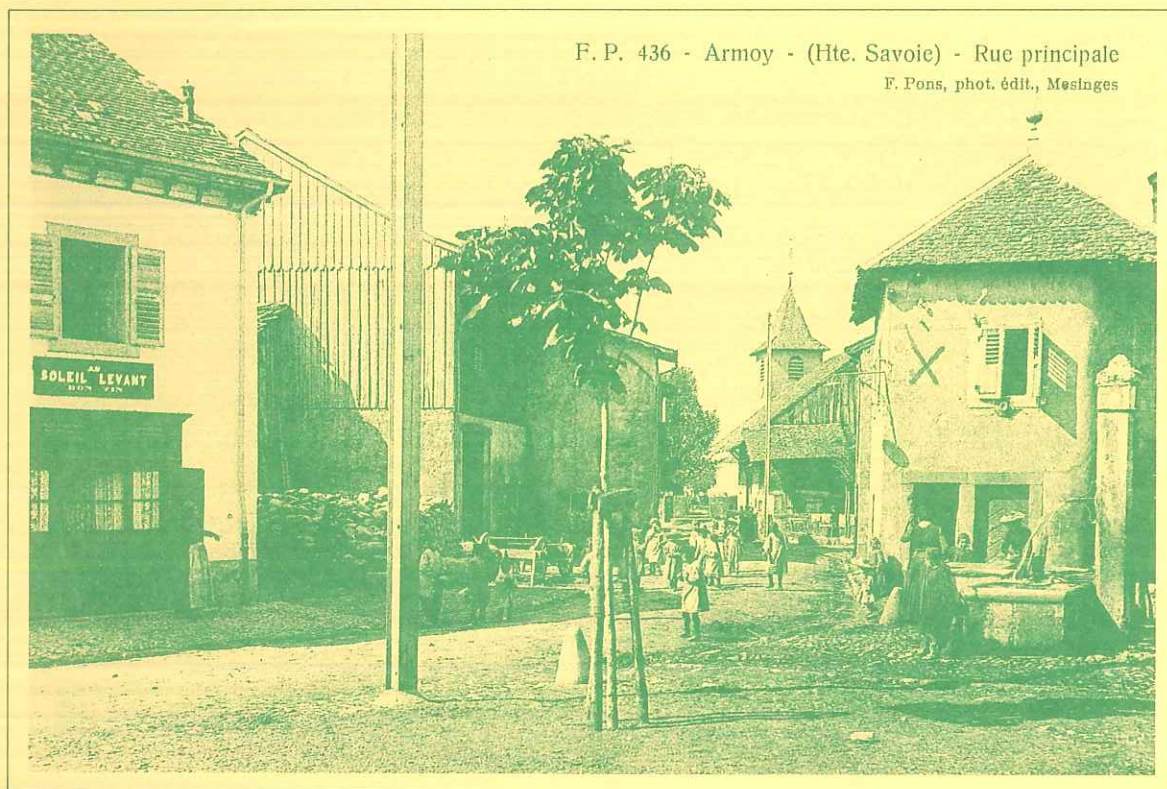


ARMOY



BULLETIN COMMUNAL

LE MOT DU MAIRE

Fidèles à notre engagement, voici le 2^e numéro du bulletin communal qui, je l'espère retiendra toute votre attention.

L'an dernier, je vous faisais part de notre souci du quotidien mais aussi de l'avenir. Le quotidien, parfois lourd, se gère relativement bien, grâce surtout à la disponibilité de personnes qui remplissent consciencieusement leurs tâches, je tiens ici à les en remercier.

L'avenir proche nous impose aussi de nombreuses contraintes.

Le dernier recensement parle de lui même : 780 habitants ! plus de 800 aujourd'hui, 594 en 1982 !.. d'où certaines priorités : les écoles, les réseaux, le secrétariat, la maîtrise de l'urbanisme qui devient effective avec l'approbation du plan d'occupation des sols (POS) par délibération du conseil municipal en date du 19/11/90.

La révision des évaluations cadastrales, loi du 30/07/90 qui se déroulera sur 2 ans, autant de préoccupations qui nous obligent, dans un avenir proche, à être vigilants.

Je souhaite que ce bulletin, encore perfectible, vous permette de mieux vivre avec nous la vie de notre commune, et j'en profite, au seuil de la nouvelle année, pour vous redire tout mon attachement à ce travail et vous présenter, au nom de toute l'équipe, mes vœux les plus sincères pour 1991.

Michel HYACINTHE

O.P.A.H.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat, par la mobilisation des logements anciens, (taux d'inconfort 18,9 %), est apparue comme la réponse la plus adaptée au problème du logement dans le CHABLAIS.

Ainsi, en décembre 89, les 11 communes du Pays de la Côte : BONS, BRENTHONNE, FESSY, LULLY, MACHILLY, ORCIER, PERRIGNIER, DRAILLANT, CERVENS, SAXEL, ST-CERGUES, associées aux communes d'ARMOY, LE LYAUD, MARGENCEL, ont décidé d'engager une étude de réalisation d'O.P.A.H.

La population pour ces 14 communes est actuellement de 13.727 habitants soit 18,3 % de plus qu'en 1982, 36,8 % de plus qu'en 1975, 71,7 % de plus qu'en 1968. Cet accroissement démographique est dû à un fort mouvement migratoire au profit notamment des communes d'ARMOY, LE LYAUD, MARGENCEL. En effet, notre commune comptait 227 habitants en 1968, 425 en 1975, 594 en 1982 et 780 actuellement.

L'HABITAT

L'architecture des maisons du Pays de la Côte, de la fin du 18^e début 19^e, est relativement homogène. Ce sont des constructions rurales abritant sous le même toit, généralement à deux pans, la partie agricole et le logement.

5.653 logements sont recensés dans les 14 communes :

- 4.636 résidences principales dont 2.504 de plus de 20 ans.
- 618 résidences secondaires dont 496 de plus de 20 ans.
- 399 logements vacants dont 382 de plus de 20 ans.

O.P.A.H. *suite*

PHASE D'ÉTUDE PRÉALABLE

- **Une étude des besoins** en logements, commerces, activités économiques.
- **Une étude sociale** ayant pour but de déterminer le nombre de personnes pouvant effectivement bénéficier de l'aide.
- **Le repérage des logements concernés** par l'O.P.A.H. à partir des matrices cadastrales et du registre des permis de construire a été effectué par un groupe de travail constitué par un chargé d'étude du C.D.H.R. et de 4 délégués communaux. Ce diagnostic nous a permis d'évaluer le nombre de logements de plus de 20 ans susceptibles de rentrer dans le cadre des aides financières soit 149 logements sur 310 qu'en compte la commune :
 - dont 248 résidences principales,
 - 26 locatifs,
 - 17 résidences secondaires,
 - 19 vacants.

INFORMATIONS

12 réunions publiques du 8/05/90 au 20/07/90 dont une à ARMOY le 19/03/90 et LE LYAUD le 20/04/90.

18 permanences mensuelles à la Mairie d'ARMOY le 3^e vendredi de chaque mois de 10 à 12 heures.

En outre il a été fait : 158 visites à domicile,

47 études de faisabilité,

36 affiches annonçant les réunions,

13 affiches incitant à s'inscrire,

Articles mensuels dans les journaux.

O.P.A.H. *fin*

Pour l'ensemble du Pays de la Côte, nous avons pu dénombrer :
1.237 logements "inconfortables" concernés par l'O.P.A.H. dont :

631 occupés par les propriétaires,
276 loués,
330 vacants.

Suite aux 158 visites conseils à domicile, 151 projets devraient se réaliser d'ici 3 ans.

56 logements propriétaires,
25 loués,
70 vacants.

Dans les 3 années à venir, nous rentrons dans la phase opérationnelle. Les permanences d'informations à ARMOY, BONS, ST-CERGUES seront maintenues. Elles apporteront aux particuliers une information personnalisée sur les aides financières, les incidences fiscales et les règlements d'urbanisme.

Le responsable de la commission
Jean PLANCHAND

ETAT CIVIL 1990

NAISSANCES

- GIROUD Romain, Les Prés Carrés, le 8 février.
- COMTE Daniel, Les Deudes, le 22 juillet.
- KREUZTER Iniès, Le Cornabut, le 16 septembre.
- CHATELLAIN Audrey, L'Ermitage, le 25 septembre.

MARIAGES

- MARTIN Bernard et FRANCOMME Marcelle, le 27 septembre.
- DEVILLE Georges et OUCHENE Aïcha, le 10 mars.
- PESET Christophe et BOUVET Catherine, le 9 juin.
- CURDY Serge et CHATELLAIN Nathalie, le 25 août.

DÉCÈS

- FROSSARD Marguerite, le 10 janvier.
- FAVRE Aimé, le 20 avril.
- FROSSARD Jeanne, le 2 mai.
- CABANIS Laurence, le 11 juillet.
- BOREL Geneviève, le 25 juillet.
- CLODIC Séraphine, le 28 août.
- PORTIER Edmond, le 1^{er} décembre.
- COMTE André, le 22 décembre.

CLUB DU 3^e AGE

Le CLUB du 3^e AGE d'ARMOY s'est réuni en assemblée générale à la suite des décès de Messieurs FAVRE et PORTIER, afin de procéder au renouvellement du bureau.

Ont été élus :

Président : M. BOURGOGNON Alfred,
Vice-Président : M. PLANCHAMP Rémy,
Trésorier : M. TRIBOULAT André,
Secrétaire : Mme DECROUX Maryse,
Animatrice : Mme MICHOUX Aimée,
Membres : M. JARRET Albert,
M. FREZIER Gilbert,
M. DECROUX Henry.

Toutes les personnes désirant se joindre au Club sont bien entendu les bienvenues et accueillies avec joie.

Le Club se réunit tous les mercredis à 14 heures sous la salle polyvalente. L'entente y est des plus chaleureuse, et les activités variées... Du jeu de diamino à la belote en passant par le tricotage, le principal est d'être bien ensemble.

Pour qui le désire, le goûter peut être à l'Anglaise... Pour les autres, un petit vin du cru qui les rend, paraît-il bien agréables.

VIE SCOLAIRE

Le déroulement de la rentrée a été conforme aux prévisions.

En ce qui concerne la maternelle, le regroupement des deux classes dans les locaux rénovés de l'école d'ARMOY s'est effectué dans les temps. Ces travaux ont permis de doter la maternelle d'une salle de jeux fermée de 75 m² et d'aménagements extérieurs.

La configuration du bâtiment permettra, dans une tranche de travaux futurs, la création d'une classe supplémentaire.

Les institutrices, Mme PRICAZ Sylviane et Melle LAZACK Claudine, aidées par Mme FILLON Laurence et Mme NAVILLAT Sylvie, aides maternelle, ont à leur charge un effectif de 40 enfants de 3 à 5 ans.

En ce qui concerne les primaires, un certain changement a eu lieu aussi, puisque une des classes a rejoint les bâtiments du LYAUD, alors que la troisième reste provisoirement installée sous la Mairie d'ARMOY.

Cette nouvelle ventilation se présente de la façon suivante :

- ARMOY : 18 CP + 7 CE 1 avec Mme PERRIN Arlette,
- LE LYAUD : 7 CE 1 + 22 CE 2 avec Melle BELIER Véronique,
22 CM 1 et CM 2 avec M. FABRE Rémy.

Vu l'accroissement important des effectifs pour la rentrée 91, la création d'un nouveau poste a été demandée à l'inspection d'académie.

Dans un avenir que nous espérons proche, les primaires seront regroupées dans un nouveau bâtiment en projet de construction sur la commune du LYAUD.

LA COMMISSION

TRAVAUX *suite*

EAU

Travaux d'entretien année 1990 :

- le 04/01/90 Changé vanne PAQUIN.
- le 08/02/90 Réfection complète de la conduite eau FROSSARD.
- le 09/05/90 Réparation de la conduite de l'Hôtel CARLINA.
- le 20/07/90 Réparation d'une vanne à L'ERMITAGE.
- le 23/07/90 Réparation de la conduite sur le MARTELET.
- le 25/09/90 Remplacement de la pompe du 2^e releveur.
- le 15/10/90 Réparation des vannes PERNOLLET et entrée LONNAZ.
- le 16/11/90 IDEM face à l'Hôtel L'ECHO DES MONTAGNES
et remplacement d'une borne à incendie.

EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU

La semaine du 15 au 20/10/90, l'entreprise GIROD pose une conduite de diamètre 80 fonte sur LONNAZ, de 270 m avec borne à incendie en extrémité.

RECHERCHE D'EAU

Financée par le CONSEIL GÉNÉRAL, elle a débuté le 22/08/90 au lieu dit "BOIS DE LA COUR". Les travaux ont été interrompus le 21/09/90 malheureusement sans résultat, à 78 m de profondeur.

TRAVAUX *fin*

DÉMOLITION DE LA MAISON "BUSCA"

La démolition de la maison "BUSCA" (parcelle 1076), a été effectuée les 10 et 11 juillet 90.

ÉCOLES

- Création d'un Préau
- Création d'une salle de jeux fermée de 75 m²

<i>Architecte</i>	J.P. LUGRIN
<i>Economiste</i>	C. COLLET
<i>B.E.T.</i>	S.E.E.T.
<i>Gros Œuvre</i>	COSTA
<i>Charpente menuiseries</i>	Oct. FAVRAT
<i>Menuiseries métalliques</i>	SAUNIER
<i>Vitreries</i>	ALP'VITRES
<i>Doublages</i>	R. CHARLES
<i>Sols collés</i>	ANDRIAKIS
<i>Peintures</i>	ROSSI
<i>Electricité</i>	CHATELAIN
<i>Chauffage</i>	FILLON

Le coût de cette première tranche de travaux s'élève à 350.000 F.

La deuxième tranche qui débutera cette année, et qui fera l'objet d'un appel d'offres, s'élèvera à environ 500.000 F.

PLANCHAMP Jean

FOOTBALL



La saison 89-90 s'est terminée par l'accession de l'équipe 1 en première division régionale. Les deux équipes se sont maintenues en milieu de tableau dans leur série respective.

Pour sa deuxième année d'existence, l'Entente LE LYAUD - ARMOY, sous la houlette de son nouveau président Bernard BEL, fait preuve d'une belle santé. Le club compte 70 licenciés Séniors, 7 Cadets, 6 Pupilles, 12 Poussins et une quinzaine de débutants.

A la mi-championnat, les équipes I et II sont classées deuxièmes, en 1^{re} division poule A pour la I, et en 3^e division poule A pour la II. Ce qui est une très bonne performance.

La III, malgré des changements constants de joueurs, se maintient en milieu de tableau.

Chez les jeunes, entraînés par Serge LESEC et Marcel ROTAN, les poussins font un véritable festival : 82 buts marqués contre 3 d'encaissés en 9 matchs.

Quant aux jeunes débutants, ils attendent avec impatience d'accéder en championnat.

Les Pupilles, Minimes et Cadets forment une entente avec ALLINGES pour la saison 90-91.

L'Entente LE LYAUD-ARMOY

COMITÉ DES FÊTES D'ARMOY

Compte rendu d'activités pour 1990

Le traditionnel concours de belote et la fête du village ont eu lieu respectivement les 3 février et 1^{er} juillet.

Un bal gratuit a également été organisé pour le 14 juillet.

Le comité a pu constater avec un peu d'amertume que les Armoysiens se sont peu déplacés pour ces animations.

Un trait venant d'être tiré sur cette année 1990, tournons nous vers un proche avenir que nous espérons plus... "participatif"...

Cette année 1991 verra :

- Un nouveau concours de belote, organisé le 9 février.
- La fête annuelle du village, prévue le 30 juin.

Vous pouvez déjà nous réserver ces dates et inviter vos amis à se joindre à nous dans la meilleure ambiance.

Les détails concernant ces animations vous seront fournis par voie d'affiches et dans les journaux en temps utile.

Un appel est lancé, le comité a besoin de vos idées, de vos désirs en matière d'animation... venez nous rejoindre, adhérez au Comité des Fêtes de votre village, vous serez toujours les bienvenus.

Le Comité est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

BIBLIOTHÈQUE

Nous vous avons invité l'année dernière à venir profiter de la bibliothèque. Nous avons eu de nouveaux lecteurs mais nous souhaiterions que vous soyez encore plus nombreux.

Nous avons 300 à 400 livres à votre disposition : romans, histoire, bandes dessinées, etc... qui sont renouvelés tous les trois mois.

Nous rappelons que la permanence à lieu chaque samedi de 10 h 45 à 11 h 45 à la mairie dans la salle du sous-sol.

FÊTE DES MÈRES

La Fête des Mères a permis aux mamans d'Armoy de se retrouver cette année dans la salle polyvalente.

Ce repas succulent a été préparé par Monsieur Jacquet, traiteur et servi par les élèves de l'Ecole Hôtel et du CER de Vailly.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreuses à cette occasion en 1991.

ADMR

L'association d'aide à domicile aux personnes âgées a pour but de maintenir les personnes de plus de 65 ans à leur domicile.

L'association regroupe toutes les communes avoisinantes. Nous proposons une aide ménagère à 22 personnes ou foyers dans notre vallée.

Mme LEJEUNE, médecin à Bellevaux a quitté le poste de présidente; M. LEREBouLET Michel du Lyaud lui succède.

Il est bon de rappeler que chaque personne faisant une demande d'aide ménagère aura une participation aux frais à sa charge; le complément sera payé par les caisses de retraite de chacun.

Nous souhaitons à chaque personne âgée une bonne retraite chez elle...

VOUS AVEZ DES ABEILLES ?

La Direction Départementale des Services Vétérinaires nous demande de vous communiquer le texte suivant :

Chaque année, au mois de décembre, par la presse, par le syndicat apicole de la Haute-Savoie, il est rappelé aux apiculteurs l'obligation de déclarer les emplacements de ruchers.

Pour diminuer au maximum le nombre de ruchers non déclarés, je vous invite à mieux faire connaître cette réglementation, par affichage et éventuellement dans votre bulletin municipal.

Indépendamment des sanctions pénales prévues en cas de non déclaration de ruchers, cette mesure est indispensable pour mener à bien la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles et notamment la VARROASE.

Des imprimés sont à la disposition des apiculteurs à la DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES sur simple appel téléphonique.

PAGE PRATIQUE

TONDEUSES ET TRONÇONNEUSES

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, n'en faites pas usage les dimanches et jours fériés.

CHASSEURS

Respectez les propriétés et les clôtures, ne chassez pas près des habitations.

CHIENS, CHATS, POULES

Par arrêtés municipaux, leur divagation est interdite.

ORDURES MÉNAGÈRES

Quelques règles simples :

- le passage du camion s'effectue à partir de 9 h, il est recommandé de sortir les sacs le matin seulement,
- les sacs ne doivent contenir que des déchets ménagers,
- une sélection permettrait de diminuer la quantité,
- quelques pas supplémentaires, afin de regrouper les sacs, amélioreraient le temps de collecte,
- il y a à votre disposition, des cubes pour le verre et d'autres pour les plastiques,
- lorsque dans la semaine il y a un jour férié, le ramassage est systématiquement reporté au vendredi,
- un ramassage de monstres existe, (cuisinière, sommiers, etc...) inscrivez vous en mairie.

HAIES ET CLOTURES

Parfois véritables murs risquant de gêner la circulation, elles sont soumises à réglementation Art. 131-1 et 131-2 du code des communes. Elles doivent être taillées au droit des clôtures ou des limites de propriété. Dans le cas de création de clôtures ou de haies, vous devez demander l'autorisation à la mairie.

SECRÉTARIAT MAIRIE

Ouvert tous les après-midi.